

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-six, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du quatre mars, sous la présidence de Monsieur Jean Jacques VAISSIER, premier adjoint au Maire.

Date affichage convocation : 04 mars 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

Présents :

Jean Jacques VAISSIER
Jacques SERRAT
Béatrice CARTAYRADE
Michel PAPON
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Gille FRUTIERE
Sylvie FENIES
Claudine HEBRARD
Bruno DUFAYET
Guillaume POINAT
Géraud MAZE
Cyrille ROLLIN
Audrey LAFARGE
Samuel LEBEAUX
Alain DELASSAT
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT.

Etaient excusés :

Raymonde THESSANDIER,
Sabine RIVET,
Julien CHAMBON.

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2026-03-10 / 2	Budget annexe du lotissement de la Bessade : Compte Financier Unique 2025
----------------	--

Le président de séance présente les résultats du Compte Financier Unique (CFU) 2025.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du CFU,

Vu le CFU 2025 du lotissement de la Bessade,

Considérant que Madame le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal a élu Monsieur Jean Jacques VAISSIER, pour assurer la présidence de la séance,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	23	0	0

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du lotissement de la Bessade présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	105 278,00 €	146 079,51 €	251 357,51 €
	Recettes réalisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	40 801,51 €	146 079,51 €	186 881,02 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-64 476,49 €	0,00 €	-64 476,49 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-64 476,49 €	0,00 €	-64 476,49 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00€	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-64 476,49 €	0,00 €	-64 476,49 €

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
A Mauriac, le 10 mars 2026**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 13/03/2026



ID : 015-211501200-20260310-DELB20260310_2-DE

Le Président de séance

Jean Jacques VAISSIER



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1

ARRETE ET SIGNATURES

CFU

2025

COMMUNE DE MAURIAC - Lotissement Communal La Bessade

Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Maire,
A Mauriac, le 10/03/2026
Le Maire

Votes

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 23

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Mauriac, le 10/03/2026

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 04/03/2026

Signataire

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 015-211501200-20260310-DELB20260310_2-DE



ZANCHI Edwige

VAISSIER Jean Jacques

THESSANDIER Raymonde

SERRAT Jacques

CARTAYRADE Béatrice

PAPON Michel

BONNET Maryse

ALBESSARD Georges

BALADUC Elisabeth

RONGERE Geneviève

BORNE Jacqueline

KHIAR Jacques

FRUTIERE Gille

ARRETE ET SIGNATURES

CFU

2025

COMMUNE DE MAURIAC - Lotissement Communal La Bessade

Page 2 / 2

Signataire

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 13/03/2026



ID : 015-211501200-20260310-DELB20260310_2-DE

RIVET Sabine

FENIES Sylvie

HEBRARD Claudine

DUFAYET Bruno

POINAT Guillaume

MAZE Géraud

ROLLIN Cyrille

CHAMBON Julien

LAFARGE Audrey

DELISSAT Alain

BROUSSE Andrée

VIOLLE Gérard

SERIEIX Stéphanie

LEBEAUX Samuel

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

.....

A Mauriac, le 10/03/2026



ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : **COMMUNE DE MAURIAC**Budget : **Lotissement Communal La Bessade****2025**

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01		64 476,49 €	64 476,49 €	0,00 €
		Total des dépenses	64 476,49 €	64 476,49 €	0,00 €



Le Maire,

Edwige ZANCHI